



**SIVOM DE LA BURE**  
**2 place de la Patte d'Oie**  
**31370 RIEUMES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE**

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

Procurations : 2

Votants : 20

Date de la convocation :

**30 novembre 2023**

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023**

**N° 2023-12-14-005**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 21 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle informatique de l'école élémentaire de Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

**Etaient Présents** : Alain FOURIGNAN, William LARRIEU, Serge BONNEMAISON, Gilbert PAGAN, Cédric GALEY, Joël LARRIEU, Marie-Pierre JULIEN, Corinne PAYSSERAND, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Thierry CHANTRAN, Rémi MANGIN, Pascal ORAZIO, Louise GASTON, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Martine LABARRERE, Christophe GIRAUD, Amandine ROUQUETTE.

**Etaient absents/excusés** : Christine FERRE, Isabelle AVERLANT, Marc HAVRANEX, Ludovic THOMAS, Eric CASTILLON, Patricia TOUROLLE, Olivier LEDUC, Martine LEZAT, Stéphanie BILLIET.

**Ayant Donné procuration** : Patricia TOUROLLE à Serge BONNEMAISON, Stéphanie BILLET à Jennifer COURTOIS-PERISSE.

**A été désigné secrétaire de séance** : Rémy MANGIN

**Assistante de séance** : Isabelle MONTEMBAULT

**OBJET**  
**DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BP 2023**

Par arrêté n° 2023-578 en date du 30 novembre 2023, Madame la Présidente a décidé la décision modificative n° 2 au BP 2023.

Cependant, suite à un appel de la Trésorerie de Carbone, il s'avère que celui-ci n'est pas conforme. En effet, il n'est pas possible d'utiliser le principe de la fongibilité des crédits pour mouvementer les chapitres d'ordre.

Aussi, il convient d'annuler l'arrêté n° 2023-578 pris par Madame la Présidente et de demander au Comité Syndical de bien vouloir approuver la décision modificative suivante :

	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
<u>Chapitre 011</u> D - 60612 - Electricité		6 900.00 €		
<u>Chapitre 65</u> D - 6541 - Admission en Non-Valeur	5 000.00 €			
<u>Chapitre 040</u> D - 6811 - Dotation aux amortissements	1 900.00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>6 900.00 €</b>	<b>6 900.00 €</b>		
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
<u>Chapitre 23</u> D - 2312 - Agencements et aménagements de terrain (en cours)	1 900.00 €			
<u>Chapitre 040</u> R - 2805 - Amort. Concessions et droits similaires			110.00 € 600.00 €	
R - 2815741 - Amort. Installations cantine scolaire			60.00 € 350.00 €	
R - 28181 - Amort. Installations générales divers			130.00 € 650.00 €	
R - 281828 - Amort. Autre matériel de transport				
R - 281838 - Amort. Autre matériel informatique				
R - 281841 - Amort. Matériel de bureau et mobilier scolaire				
<b>TOTAL</b>	<b>1 900.00 €</b>		<b>1 900.00 €</b>	

- Vu la délibération n° 2023-04-04-010 du 4 avril 2023, approuvant le budget primitif 2023,

Le Comité Syndical, après avoir ouï et délibéré à l'unanimité :

- **Décide** d'annuler l'arrêté n° 2023-578 du 30 novembre 2023.
- **Approuve** la décision modificative n° 2 au budget primitif 2023, telle que présenté par Madame la Présidente et telle que retranscrit sur le document budgétaire annexée à la présente délibération.
- **Mandate** Madame la Présidente pour effectuer toutes les démarches administratives et financières liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 14 décembre 2023

Au registre suivent les signatures

**Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ**  
Présidente

*Pour copie certifiée conforme et exécutoire par Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, Présidente du SIVOM de la Bure, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 15/12/2023 et de sa publication le 15/12/2023*

